Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 13 (1921)

Heft: 4

Rubrik: Économie sociale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour une vente de 300,000 fr. faite au siège principal (vente en gros et détail) les frais généraux se sont montés au 5,9 %.

Au magasin de détail de Lucerne au 4,55 %; à St-Gall 4,4 %; à Glaris 4,51 %; à Bâle, y compris les frais d'établissement, 9,74 %. Les magasins d'Olten et de Genève venant de s'ouvrir, on ne peut en donner les chiffres maintenant.

Les salaires représentent le 4,76 % des frais généraux. Le nombre des employés directement au service de l'institution est de 55 au total.

Après ces explications, le conseil d'administration décida d'attendre l'assemblée générale de mai pour se prononcer sur la liquidation de l'entreprise.

Comme qu'il en soit, les consommateurs feront bien de veiller pour que cette liquidation n'intervienne pas trop vite. On ne s'aperçoit pas encore suffisamment de la baisse des prix dans les magasins de détail, pour abandonner sans garantie aucune un des moyens de régulariser les prix de vente des étoffes.

Le drap national mérite l'appui des consommateurs, nous le recommandons à chacun. Il fonctionna durant la guerre comme régulateur des prix, il nous rendra certainement encore des services maintenant que la baisse commence. L'hostilité du commerce privé à son égard nous en donne la preuve.

Economie sociale

Commission fédérale de l'alimentation. La Commission fédérale de l'alimentation s'occupe tout d'abord dans sa séance du 2 mars de la question du *ravitaillement en lait*. Ce ravitaillement est devenu suffisant dans le pays tout entier au cours de ces derniers temps. Cependant quelques contrées, particulièrement du nord et du nord-est de la Suisse, doivent toujours recevoir de grandes quantités de lait amenées de régions de production abondante. La question importante de savoir, si la convention passée entre l'Union suisse des producteurs de lait et l'office de l'alimentation pour assurer le ravitaillement en lait, qui échoit le 30 avril prochain, doit être renouvelée encore une fois ou s'il peut intervenir une autre solution, dans le sens d'une libre entente entre les intéressés, sera discutée de plus près dans une conférence de tous les milieux intéressés, fixée au 11 mars. La Commission de l'alimentation fut d'accord qu'une entente est nécessaire et qu'on ne doit pas abandonner le ravitaillement en lait au hasard.

Il résulte d'un rapport de *l'office pour l'action de secours que la fourniture de lait et de pain à prix réduits* n'est actuellement maintenue que dans 9 cantons. 16 cantons ont déjà supprimé cette action de secours l'année dernière. Vu la crise économique actuelle, la Commission de l'alimentation est d'avis que les subsides fédéraux doivent provisoirement continuer à être versés aux cantons qui ont maintenu cette action de secours. Cependant, avec la baisse croissante des prix, la suppression totale de cette action doit être également envisagée.

La question de savoir si les prix de quelques *denrées monopolisées* peuvent être réduits, est actuellement à l'étude. La Direction de l'office de l'alimentation a dit à ce sujet qu'aucune baisse de prix du sucre n'aurait lieu en mars.

Dans sa séance du 30 mars la Commission fédérale de l'alimentation prit connaissance d'une diminution de prix projetée à partir du début du mois d'avril pour le froment et la farine. Cette diminution de prix entraînera également une modeste baisse du prix du pain. Les prix du sucre, de la benzine et du pétrole ne seront pas modifiés en avril.

Le marché des pommes de terre continue à être mou. L'office de l'alimentation possède encore actuellement 1500 tonnes de pommes de terre dont le prix fut abaissé dernièrement à frs 11.50 les 100 kg., franco station de départ, par wagon entier.

La Commission de l'alimentation discuta ensuite d'une manière approfondie le rapport existant entre les prix de l'importation et ceux du commerce du détail et l'exécution de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 février 1921, qui prévoit une discussion de cette question avec les divers groupements économiques. A cette occasion quelques orateurs attirèrent l'attention et appuyèrent sur le fait que trop de forces de travail et de capitaux sont employés comme intermédiaire dans le commerce, qu'en partie ces intermédiaires sont économiquement superflus et qu'ils sont des facteurs de renchérissement du coût de la vie, que, pour assainir la situation vu notamment le sérieux des conditions économiques actuelles, il serait urgent de faire quelque chose à ce sujet, soit par l'initiative des particuliers, soit par l'Etat. D'entente avec le département de l'économie publique, l'office de l'alimentation se mettra en relation avec les associations économiques que cela concerne pour discuter de ces questions.

Le prix du lait. Une grande conférence à laquelle étaient convoqués les représentants des gouvernements cantonaux des producteurs de lait, des consommateurs, de l'industrie du lait et du commerce a discuté les conditions de ravitaillement en lait, l'arrangement actuellement en vigueur arrivant à échéance le 30 avril prochain. Les représentants de l'Office fédéral de l'alimentation exprimèrent le désir d'une entente directe entre les divers groupes intéressés. Ils désirent supprimer les subventions que la Confédération verse et qui se montent actuellement encore jusqu'à 4 cts par litre pour certaines grandes villes difficiles à ravitailler.

Les producteurs se déclarèrent prêts à contribuer à assurer le ravitaillement en lait, mais s'élevèrent contre toute idée d'en abaisser le prix pour les producteurs. Partisans de la suppression des subsides fédéraux, ils ne veulent cependant en supporter la différence.

Les représentants des consommateurs firent valoir la nécessité d'un abaissement du prix du lait ou tout au moins son maintien. Une augmentation pour le consommateur est impossible dans la situation difficile où il se trouve actuellement par suite du chômage et de l'augmentation du coût de la vie qui résultera inévitablement des décisions qui viennent d'être prises de faire rendre aux tarifs douaniers une augmentation de recettes de 120 millions de francs par an. Une telle politique conduit le pays à la catastrophe, il est impossible de l'aggraver encore par une augmentation du prix du lait pour le consommateur.

Une première conférence entre producteurs et commerçants qui s'est tenue le 30 mars n'a pas donné le résultat désiré par l'Office de l'alimentation qui voit la solution du problème dans un sacrifice consenti par les producteurs et le commerce du lait. L'Union syndicale et le Parti socialiste se préoccupent également de la question pour sauvegarder les intérêts des consommateurs.